

Image not found or type unknown



Prestation de service ou vente

Par **patrick76**, le **06/04/2008** à **04:55**

bonjour à tous j'ai une micro entreprise je vend des espaces publicitaires sur cdrom et internet chaque client que je prospecte et qui achète 1 espace publicitaire reçoit une vingtaine de cd rom j'ai une facture de mon fournisseur qui représente 40% de mon chiffre d'affaire est-ce de la vente ou de la prestation de service merci de me répondre rapidement je vais avoir un contrôle fiscal...

Par **Thierry Nicolaides**, le **12/04/2008** à **09:24**

A mon sens, ce serait plutôt de la prestation de service que de la vente, le cd ROM n'étant que le support matériel du produit intellectuel. La seule différence fiscale entre vente et prestations de service, c'est la date à laquelle vous récupérez la TVA, date de facture (achat ventes) ou date de paiement (prestations de services). Cordialement
Thierry Nicolaïdès